

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Conseil des Maîtres de l'Ecole publique de..... réuni le.....considère comme totalement arbitraire votre décision de retenir une journée de salaire aux 9 collègues directeurs qui ont refusé de transmettre un document à l'administration protestant par là même contre les conditions de travail dégradées un peu plus chaque année.

L'administration s'obstine dans son autoritarisme, à sanctionner des collègues qui se sont toujours trouvés sur leur poste, dans leur école, avec leurs collègues, avec leurs élèves.

Nous vous demandons de lever immédiatement cette sanction. Son maintien constituerait un grave précédent : ce serait en effet la première fois que des personnes ayant accompli leur journée de travail se voient considérées comme grévistes et donc sanctionnées du retrait du salaire d'une journée pourtant effectuée.